

SEPECC - SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 RUE DU STADE
38890 MONTCARRA

**DÉCISION RELATIVE à L'OUVERTURE D'UNE LIGNE
DE TRÉSORERIE 2023.10.02**

**LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN,**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020, visé de la Sous-Préfecture le 05 octobre 2020, relative à la délégation de compétences attribuées au Président, notamment l'alinéa n° 11.

Considérant que l'offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie conforme aux intérêts de notre collectivité est celle remise par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes,

DECIDE :

Article 1 - l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), liée aux besoins de fonctionnement, auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt :
 - €STER + marge de 0.89 %
 - TAUX REVISABLE au choix à chaque tirage
- Process de traitement automatique : tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 3 750 € prélevés une seule fois
- Commission de non-utilisation : 0.12% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts

Article 2 - Ampliation de cette décision sera adressée en Trésorerie de La Tour-du-Pin.

Fait à Montcarra, le 27 octobre 2023

Le Président,

**SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN** Patrick FERRARIS
232, Rue du Stade 38890 MONTCARRA
Tél : 04 74 92 40 28
Mail : sepecc@sepecc.fr
SIRET : 20009179100018 - FR 49 200 091 799